

SEANCE DU 29 MARS 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 29 MARS, A 19 HEURES 00,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE,
A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR GERARD FLAMME, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE
JUSQU'A LA DELIBERATION N° 40/2012,
PUIS SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE TARILLON, MAIRE
A PARTIR DE LA DELIBERATION N° 41/2012.

Etaient présents :

MM. TARILLON. FLAMME. ADAM. Mmes BEY. BUCHHEIT. M. LOGNON. Mme MULLER.
MM. ZANCANELLO. PRETTO. MONTI. PASQUALETTO. Mme KREUWEN. M. BORLA.
Mmes GUENZI. PORTENSEIGNE. HOFER. CONTI. MICHEL. GHEZZI. M. BEAUQUEL.
Mme GOULON. M. DECKER. Mmes KRUCHTEN. WANECQ. DUPONT.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame PONSAR qui a donné pouvoir à Monsieur ADAM
Madame BARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur MONTI
Monsieur DESINDES qui a donné pouvoir à Monsieur ZANCANELLO
Monsieur HEYER qui a donné pouvoir à Monsieur DECKER
Monsieur HOLSENBURGER qui a donné pouvoir à Madame KRUCHTEN
Madame DERATTE qui a donné pouvoir à Madame DUPONT

Excusés :

Madame LAOUIREM-LEHAINE – Monsieur BOUDELIOU

Monsieur TARILLON, Maire, qui avait donné pouvoir à Monsieur FLAMME, 1^{er} Adjoint, est arrivé au cours de la délibération n°41/2012

Madame BEY qui avait donné pouvoir à Monsieur LOGNON est arrivée au cours de la délibération n°46/2012

Madame GUENZI qui avait donné pouvoir à Madame BUCHHEIT est arrivée au cours de la délibération n°37/2012

En début de séance du Conseil Municipal, **Monsieur FLAMME au nom du Maire**, rend hommage à Monsieur Jean FINCK, ancien Conseiller Municipal décédé le 15 Mars 2012 à l'âge de 79 ans.

Monsieur Jean FINCK était né le 14 Janvier 1933 à BIZERTE (Tunisie).

Il s'était marié le 08.09.1955 à la Flèche (Sarthe) avec Lucette SIMON.

Il était père de deux enfants Pascal et Philippe.

Il avait fait toute sa carrière à SOLLAC comme électricien. Il était également délégué syndical.

Domicilié à Oury-Est, il a été à l'origine de la création du lotissement « Les Cambrais » où il avait accédé à la propriété le 01.06.1975 au n° 8 Rue du Béarn.

Il avait été élu Conseiller Municipal sur la liste de Monsieur Jean-Marie FRANCOIS le 20.03.1977 et réélu en 1983.

Il s'était retiré à GOLFEJUAN (06).

Quelques instants de silence et de recueillement
sont observés à sa mémoire.

N° 29/2012

**APPROBATION PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 06 MARS 2012**

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2012 EST ADOPTE
A L'UNANIMITE.

N° 30/2012

**RAJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
SUPPRESSION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

*D'ajouter deux **points** à l'ordre du jour du Conseil Municipal*

- **RESTAURATION PEINTURE MURALE « LE VILLAGE » - GRAND'RUE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE»**
- **« POUR L'ACIER MARCHONS TOUS ENSEMBLE » - PREVOIR LA PRISE EN CHARGE DES BUS**

*De supprimer un **point** à l'ordre du jour du Conseil Municipal*

- **PRISE EN CHARGE FRAIS TRANSPORT INTERVENANT CONFERENCE CONSEIL DES SAGES DU 24 AVRIL 2012**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte**

L'ajout de deux points à l'ordre du jour du Conseil Municipal

- **« RESTAURATION PEINTURE MURALE « LE VILLAGE » - GRAND'RUE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE »**
- **« POUR L'ACIER MARCHONS TOUS ENSEMBLE » - PREVOIR LA PRISE EN CHARGE DES BUS**

La suppression d'un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal

- **« PRISE EN CHARGE FRAIS TRANSPORT INTERVENANT CONFERENCE CONSEIL DES SAGES DU 24 AVRIL 2012 »**

N° 31/2012

**RESTAURATION PEINTURE MURALE « LE VILLAGE »
GRAND'RUE – DEMANDE DE SUBVENTION
FONDATION DU PATRIMOINE**

Rapporteur : Monsieur ADAM

Objet : Aides de la Fondation du Patrimoine

Par délibération du 14 Novembre 2011, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la restauration de la fresque murale « Le Village » située Grand'Rue face à l'Hôtel de Ville.

Une aide du Conseil Général a été sollicitée.

La Fondation du Patrimoine peut également contribuer à cette restauration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite l'aide financière de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de la fresque « Le Village ».

N° 32/2012

CESSION DE VOIRIES PASCAL ET LAVOISIER

Rapporteur : Monsieur ADAM

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a récupéré la gestion de la Z.A.C. Sainte-Agathe depuis le 1^{er} Janvier 2012. Elle a, de ce fait, récupéré les terrains et voiries de la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (S.E.B.L.) qui gérait auparavant la zone.

Les rues Pascal et Lavoisier sont, à ce jour, propriété de la Ville de FLORANGE et sont situées dans son domaine public.

L'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques prévoit « les biens des personnes publiques mentionnés à l'article L1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ». C'est une dérogation au principe d'inaliénabilité du domaine public.

Cette cession permettra d'avoir une cohérence patrimoniale, ainsi toutes les voiries de la zone seront communautaires (domaine public communautaire) et une cohérence dans la gestion et les responsabilités. En résumé, le Maire garde le pouvoir de police, les réseaux restent aux concessionnaires (sauf extension nouvelle) et tout ce qui relève de l'aménagement en surface revient à la Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord à la vente à l'Euro symbolique des parcelles constituant les rues Pascal et Lavoisier à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Soit, pour la rue Pascal : section 29 – n° 303 (73m²) – section 29 – n° 304 (3689m²) et t section 30 – n° 478 (1943m²) et pour la rue Lavoisier : section 28 – n° 162 (5707m²) – section 29 – n° 301 (103m²) et section 29 – n° 302 (5547m²),
- Autorise le Premier Adjoint à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

N° 33/2012

PROJET DE S.D.C.I.

(SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATIONS INTERCOMMUNALE) : DISSOLUTION DU SYNDICAT DE L'I.U.T.

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Suite à la Loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales, le S.D.C.I. : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, proposé par la Commission a abouti, après consultation des Collectivités, à la proposition de suppression de 38 syndicats dans le cadre de l'Intercommunalité de service.

Ainsi, le Préfet a envoyé un courrier le 27 février 2012 informant de son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal de l'implantation de l'I.U.T. de l'Agglomération Thionvilloise.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette dissolution dans les 3 mois ; à défaut, l'avis sera réputé favorable.

La dissolution sera ensuite prononcée par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du projet de dissolution du Syndicat Intercommunal de l'implantation de l'I.U.T. de l'Agglomération Thionvilloise.
-

N° 34/2012

VENTE LOGEMENT PLACE D'HARLING

Rapporteur : Monsieur FLAMME

La Ville de FLORANGE est encore propriétaire d'un unique logement de type F3 dans la copropriété de l'immeuble du 4 Place d'Harling.

Ce logement s'étant libéré fin février, le Service des Domaines a été consulté et a estimé ce bien à 77 000 Euros H.T.

Il est situé au 3^{ème} étage, dispose d'une cave et est en très bon état.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre ce bien en vente avec mise à prix à 75 000 Euros ; publicité sur le site Internet et le journal et dépôt des enveloppes fermées auprès de l'Etude GANGLOFF et BESTIEN.

En cas d'égalité de prix, la première enveloppe arrivée sera retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la vente de l'appartement de type F3 propriété de la Ville dans l'immeuble 4 Place d'Harling – section 31 – n° 218 – lot n° 26 – de 69 m2 – avec mise à prix à 75 000 Euros,
- Confie à l'Etude GANGLOFF et BESTIEN le soin de collecter et d'enregistrer les enveloppes arrivées à l'Etude, suite à la publicité, à ouvrir en présence de la municipalité,
- Autorise Monsieur le Maire à organiser la publicité et les visites et à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, DIT que la recette sera versée sur le compte de la Ville de FLORANGE.

N° 35/2012

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur ADAM

Suite à un engorgement du réseau d'eaux pluviales (unitaire à cet endroit) lors des violents orages de l'été 2011, une étude a été réalisée par le Bureau ASCOA qui préconise l'installation d'un bassin tampon.

Ce bassin de rétention de 250m3 sera réalisé sous la contre-allée de la Place Charles de Gaulle et permettra de réguler le débit d'eau sur le collecteur principal.

Le coût estimatif s'élève à 251 160 Euros T.T.C.

Une aide financière de l'Agence du Bassin Rhin Meuse peut être sollicitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la réalisation d'un bassin de rétention de 250m3 sur la contre-allée de la Place Charles de Gaulle d'un montant estimatif de 251 160 Euros T.T.C.
 - Dit que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget annexe assainissement
 - Sollicite l'aide financière de l'Agence de Bassin Rhin Meuse au taux maximum.
-

N° 36/2012

EFFECTIFS – SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI -

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

doit décider du projet de titularisation d'un agent non titulaire, à savoir
la création

- D'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Emploi permanent à temps complet soumis au statut général de la fonction publique territoriale.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012.

N° 37/2012

PERIMETRES SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Vu le Code de l'Education, article L212-7, précisant que « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles doit être déterminé par délibération du Conseil Municipal ».

Vu le Code de l'Education, article 131-5, disant que les familles doivent se conformer à la délibération du Conseil Municipal pour l'inscription de leurs enfants dans une école, sauf dérogation pour les motifs évoqués au même code de l'éducation et repris par la commission d'examen des dérogations de la ville de Florange.

Vu la restructuration des périmètres scolaires de la ville lancée en 2011. Il convient de préciser, par la présente délibération, le ressort de chacun des 4 périmètres scolaires définis au travers de plusieurs délibérations, tant pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires :

- Secteur La Passerelle : Ecole maternelle BOUTON d'OR et Ecole élémentaire TRAIT D'UNION
- Secteur Oury sud : Ecole Maternelle l'ENVOL et école élémentaire André CHENIER
- Secteur du Centre : Ecoles du Centre, maternelle et élémentaire
- Secteur Ebange : école primaire Victor Hugo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le tableau des répartitions des rues de la ville entre les périmètres scolaires des écoles maternelles
- adopte le tableau des répartitions des rues de la ville entre les périmètres scolaires des écoles élémentaires.

N° 38/2012

**SUBVENTION AU CARREFOUR SOCIAL ET CULTUREL
« LE CREUSET » D'UCKANGE**

Rapporteur : Madame MULLER

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant du Carrefour Social et Culturel « Le Creuset » d'Uckange, dans le cadre d'une action intitulée « Rencontre Sport Aventure » à laquelle ont également été associées les villes de Fameck et Uckange.

Cette opération rassemblera 12 jeunes des classes de 4^{ème} de collège, les 17, 18, 19 Mai 2012 à BAERENTHAL autour d'épreuves sportives, créatives et de découverte, l'un des objectifs étant de favoriser la vie en collectivité chez les jeunes et développer les notions de solidarité et de respect de l'environnement dans un cadre différent.

Cette action a été validée par un comité de pilotage constitué notamment des 3 villes (municipalités, collèges, centres sociaux, forces de l'ordre, etc.) et du Conseil Général de la Moselle auprès duquel une subvention est sollicitée à hauteur de 10 000 €.

La subvention sollicitée auprès de chaque commune s'élève à 1 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le versement d'une subvention de 1 500 € au Carrefour Social et Culturel « Le Creuset » d'Uckange, au titre de l'action « Rencontre Sport Aventure » édition 2012
La dépense sera imputée sur le compte 65/6574/522.

N° 39/2012

**RENOUVELLEMENT CONTRAT C.A.F.
(CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES)
C.E.J. (CONTRAT ENFANCE JEUNESSE)**

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse arrivé à échéance en décembre 2011, le Conseil Municipal est appelé à engager les démarches concernant l'évaluation et le renouvellement du Contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales – Contrat Enfance et Jeunesse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'évaluation et au renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

N° 40/2012

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes de la Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique. Si elle concerne surtout les petites villes ou les territoires ruraux, elle s'adresse aussi aux villes comme Florange qui ont déjà une bibliothèque ou une médiathèque.

Cette action entre dans le cadre du S.D.S.L.P. : Schéma départemental des services de Lecture Publique 2009-2014 et fait intervenir la D.L.P.B. : Division de la lecture publique et des bibliothèques.

Des engagements réciproques y sont prévus. Pour la Ville un référent de territoire est désigné, des aides financières peuvent être accordées, ainsi que l'aide technique ou l'accompagnement dans les projets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la signature de la Convention de Partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle.

N° 41/2012

PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE BUS – MANIFESTATION DE SOUTIEN DE LA SIDERURGIE EN LORRAINE -

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal de la manifestation qui se déroulera prochainement pour le soutien de la sidérurgie en Lorraine.

A l'issue de cette manifestation « Pour l'Acier, marchons ...tous ensemble", un concert gratuit aura lieu à Paris.

Il propose la prise en charge financière par la Ville des bus nécessaires au transport, vers Paris, des citoyens intéressés par ce concert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la prise en charge financière des bus nécessaires au transport des citoyens vers Paris (aller/retour). Le montant prévisionnel s'élève à 7 250 € pour 5 bus (1 450 €T.T.C./bus).
- accepte la prise en charge des autres frais engendrés par l'organisation de cette manifestation, à laquelle participeront deux agents communaux. Les frais de restauration, métro, etc..., leur seront remboursés, à titre exceptionnel, aux frais réels, et sur présentation des justificatifs. Les frais de train, aller/retour, s'élèvent à 363,30 € et seront payés à l'organisme, sur présentation de facture.

La dépense sera imputée sur les comptes 011/6247/0200 et 011/6251/0200.

N° 42/2012

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Donne son accord à l'admission en non valeur des créances ci-après pour un montant total de 589,59 €, soit par année :

<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>
2010	196,53 €
2011	393,06 €
TOTAL	589,59 €

Suivant le détail ci-après :

DJOUAHIR Jean-Pierre	Frais de mise en fourrière véhicule - Année 2010	196,53 €
MIRIMI Tarik	Frais de mise en fourrière véhicule - Année 2011	196,53 €
PELAIRE Jean-Michel	Frais de mise en fourrière véhicule- Année 2011	196,53 €

TOTAL **589,59 €**

- Décide la prise en charge de la somme de 589,59 €
Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012, compte 65/6541/0100.

N° 43/2012

ADMISSION EN NON VALEUR – ASSAINISSEMENT –

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Donne son accord à l'admission en non valeur de la créance ci-après pour un montant de 363,00 suivant le détail ci-après :

BOUCHERAKI Assad	Raccordement à l'égout	Année 2010	363,00 €
------------------	------------------------	------------	----------

- Décide la prise en charge de la somme de 363,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012, compte 65/6541/0100.

N° 44/2012

**ADMISSION EN NON VALEUR
(SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)**

RAPPORTEUR : Monsieur LOGNON

Sur proposition du Rapporteur,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord à l'admission en non valeur de la créance ci-après pour un montant de 205,00 euros :

BOUDEKHANE Mohamed	Location chambre funéraire	année 2011	205,00 €
--------------------	----------------------------	------------	----------

- décide la prise en charge de la somme de 205,00 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 – compte 6541.

N° 45/2012

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012 ET IMPOSITIONS LOCALES

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur donne connaissance au Conseil du projet de budget primitif 2012 ainsi que les explications nécessaires.

La section d'Investissement s'élève à **3 326 189.44 Euros**, la section de Fonctionnement à **14 168 012.19 Euros** dont 455 460.00 Euros au titre de dotation aux amortissements et provisions.

La masse budgétaire consolidée est de **17 494 201.63 Euros**.

Le produit attendu pour équilibrer la section de Fonctionnement du Budget Primitif s'élève à **3 952 840 Euros** dont **35.90 %** proviennent de la taxe d'habitation, **63.51 %** du Foncier Bâti et **0.60 %** du Foncier non Bâti.

Il propose une augmentation de 0.81 point pour le Foncier Bâti et le maintien du taux pour la Taxe d'Habitation et le Foncier Non Bâti.

**Après avoir débattu, Le Conseil Municipal,
par 24 voix pour, 7 voix contre,**

. décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2012 :

Taxe d'habitation	base d'imposition	9 786 000	taux	14.50 %
Taxe foncier bâti	base d'imposition	18 378 000	taux	13.66 %
Taxe foncier non bâti	base d'imposition	49 100	taux	47.73 %

N° 46/2012

BUDGET PRIMITIF 2012 (GENERAL)

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Conseil Municipal examine le projet de Budget Primitif 2012.

Les travaux programmés ont été déterminés après avis de la Commission des Travaux.

Le Budget arrêté en recettes et en dépenses
s'établit pour le Budget Général :

- Investissement 3 326 189.44 Euros
dont opérations nouvelles : 2 963 811.47 Euros et reports 2011 : 362 377.97 Euros.
- Fonctionnement 14 168 012.19 Euros,
compte tenu de l'excédent 2011 reporté en recettes
pour un montant de 1 036 292.89 Euros.

Le Rapporteur donne des explications sur la **SECTION DE FONCTIONNEMENT**.

Il signale que sur un budget de 14,1 M.Euros, les principaux postes de dépenses sont :

- les charges à caractère général 25.37 %
- les charges de personnel et frais assimilés 41.31 %
- les autres charges de gestion courante 19.62 %
- les charges financières 2,54 %
- les charges exceptionnelles 0.31 %
- les dépenses imprévues 1.38 %
- les dotations aux amortissements et provisions 3.23 %
+ les charges financières (opérations d'ordre)
- le virement à la section d'investissement 6.24 %

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre,
• **adopte le budget primitif 2012 (Général)**

N° 47/2012

BUDGET PRIMITIF 2012 (ASSAINISSEMENT)

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif 2012 du service assainissement.

Les travaux programmés ont été déterminés après avis de la Commission des Travaux.

LE BUDGET ARRETE EN RECETTES ET EN DEPENSES S'ELEVE A :

• Investissement	1 164 061.99 Euros
dont opérations nouvelles :	
633 000 Euros et reports 2011 :	531 061.99 Euros
• Fonctionnement	579 606.91 Euros
compte tenu de l'excédent 2011 reporté	
en recettes pour un montant de	15 043.91 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif 2012 (Assainissement)**
-

N° 48/2012

**BUDGET PRIMITIF 2012
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2012 du Service Extérieur des Pompes Funèbres qui s'élève :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<input type="checkbox"/> Dépenses	35 744.80 Euros
<input type="checkbox"/> Déficit antérieur reporté	20 935.51 Euros
<input type="checkbox"/> Recettes	56 680.31 Euros

SECTION D'EXPLOITATION

<input type="checkbox"/> Dépenses	59 656.63 Euros
<input type="checkbox"/> Recettes	46 893.12 Euros
Excédent antérieur reporté	12 763.51 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le budget primitif 2012 du Service Extérieur
des Pompes Funèbres.**
-

N° 49/2012

MOTION CONTRE LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'O.N.F. (OFFICE NATIONAL DES FORETS)

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Le S.N.U.P.F.E.N. : Syndicat National unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel ainsi que la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCFOR), chacun à sa façon, souhaitent qu'une réflexion soit engagée sur la modernisation et la gouvernance de l'O.N.F. : Office National des Forêts.

L'O.N.F., établissement public industriel et commercial, assure des missions de service public, il gère les forêts domaniales et communales et a une mission économique, patrimoniale et sociale.

Or, les transferts de charges ne sont plus compensés par l'Etat et les moyens en personnel diminuent, remettant en cause la bonne gestion et la surveillance de la forêt et réduisant sa mission à l'approvisionnement de la filière bois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'O.N.F. et de continuer à assurer le versement compensateur,
- exige l'organisation d'un débat national sur l'avenir de la forêt publique avec les élus, les personnels de l'O.N.F., les représentants et usagers de la forêt, les acteurs de la filière bois,
- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'O.N.F. pour assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité et assurée par un service public forestier national et efficace.

N° 50/2012

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

N° 35/2012

AVENANT POUR REGULARISATION DE LA COTISATION 2011 DU CONTRAT « TOUS RISQUES EXPOSITIONS »

N° 36/2012

INDEMNITE SUITE SINISTRE DU 22 JUIN 2011

N° 37/2012

TRAVAUX ENTRETIEN ESPACES VERTS ET TERRAINS DE SPORT – QUARTIER FLORANGE –

N° 38/2012

TRAVAUX ENTRETIEN ESPACES VERTS – QUARTIER EBANGE – Association Intervention Sociale de la Fensch (A.I.S.F.)

N° 51/2012

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur TARILLON fait part aux membres du Conseil Municipal des remerciements qu'il a reçus :

- de l'Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées pour le don récolté lors de l'opération « Brioche de l'Amitié 2011 »
- de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports – Comité Départemental de la Moselle – C57 – pour la bonne organisation et la réussite de la manifestation le 18 mars 2012 à l'occasion du 60^{ème} Congrès Départemental
- d'Alphonse PENSA pour l'accueil chaleureux, ainsi que les nombreux bénévoles qui ont permis une pleine réussite à l'exposition d'images et de mots, le rassemblement culturel au sein de la Vallée de la Fensch

Monsieur TARILLON donne communication aux membres du Conseil Municipal :

- de la copie du courrier du Président de l'Agglomération du Val de Fensch adressé à Monsieur le Préfet de la Moselle concernant la situation des sous-traitants d'ARCELORMITTAL